

Convocation du 31 août 2020.

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil municipal pour la réunion qui aura lieu le 04 septembre 2020.

Le Maire,
Pierre DECOURSIER

SÉANCE DU 04 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quatre septembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pierre DECOURSIER, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : quinze.

Etaient présents : Mmes Myriam BROGNARA, Marie-Paule GULYAS, Cécile LASSEGUES, Mylène MONNAIS, Sylvie VERGNAUD, MM. Pierre COURET, Pierre DECOURSIER, Xavier DEVAUD, Dominique JOUANNY, Loïc LARDY, Gilles PENOT, Yann PLANTÉ, Fabien ROY.

Etaient excusées : Mmes Sandra BARRAUD, Sabine BELAEN

Mme Myriam BROGNARA a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que deux points sont à ajouter à l'ordre du jour :

- Villa family
- Désignation des délégués au SIASEBRE

L'assemblée accepte à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2020 est adopté par 13 voix pour.

OBJET : MODIFICATION BUDGETAIRE

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 01.

Monsieur le Maire présente la modification du budget primitif pour l'exercice 2020, suite au rejet du budget principal par la trésorerie de la Souterraine, lequel s'équilibre de la manière suivante :

Les budgets eau, assainissement, section et lotissement restent inchangés suite au vote du 19 juin 2020.

BUDGET PRINCIPAL :

| Dépenses | | | Recettes | | |
|----------------------------------|--------------------------------|--------------|----------|----------------------------|--------------|
| Chapitre | Libellé | Proposition | Chapitre | Libellé | Proposition |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
| 011 | Charges à caractère général | 207 100,00 € | 013 | Atténuations de charges | 15 000,00 € |
| 012 | Charges pers., frais assimilés | 441 500,00 € | 70 | Produits services, domaine | 47 200,00 € |
| 014 | Atténuations de produits | 7 000,00 € | 73 | Impôts et taxes | 427 000,00 € |

| | | | | | |
|---|---------------------------------|-----------------------|---|---------------------------------|-----------------------|
| 65 | Autres charges gest. courante | 123 200,00 € | 74 | Dotations et participations | 301 200,00 € |
| 66 | Charges financières | 15 500,00 € | 75 | Autres pduits gest. courante | 37 500,00 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 1 100,00 € | 77 | Produits exceptionnels | 3 450,00 € |
| 023 | Virt à section d'investissement | 199 064,34 € | | | |
| 042 | Opérat° ordre trsf. entre sect. | 4 700,00 € | 042 | Opérat° ordre trsf. entre sect. | 28 000,00 € |
| 002 | Résultat reporté | € | 002 | Résultat reporté | 145 314,34 € |
| TOTAL Dépenses de Fonctionnement | | 1 004 664,34 € | TOTAL Recettes de Fonctionnement | | 1 004 664,34 € |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 5 494,00€ | 13 | Subventions d'investisst | 50 255,69 € |
| 204 | Subv d'équipt versées | | 16 | Emprunts et dettes assimilées | 0€ |
| 21 | Immobilisations corporelles | 44 503,20 € | 21 | Immobilisations corporelles | 12 500,00 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 216 821,68 € | 10 | Dotations, fonds et réserves | 72 000,00 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 101 810,00 € | 1068 | Excédents fonct. capitalisés | 284 152,40 € |
| | | | 165 | Dépôts et cautionnts | 5 000,00 € |
| | | | 024 | Produits cessions immobilis | |
| | | | 021 | Virt de la sect° de fonctionnt | 199 064,34 € |
| 040 | Opérat] ordre trsf. entre sect. | 28 000,00 € | 040 | Opérat° ordre trsf. entre sect° | 4 700,00 € |
| 001 | Solde exécut. négatif reporté | 231 043,55 € | 001 | Solde exécut. négatif reporté | |
| TOTAL Dépenses d'Investissement | | 627 672,43 € | TOTAL Recettes d'Investissement | | 627 672,43 € |

OBJET : SUBVENTIONS ANNUELLES

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'ordre du jour comporte l'attribution des subventions aux associations locales et organismes de droit privé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe comme il suit le montant des subventions pour l'année 2020 aux associations locales et organismes de droit privé :

| <i>Associations locales et organismes de droit privé (article 6574 du budget principal 2020)</i> | |
|--|---------|
| Amicale des Anciens Combattants | 100 € |
| Les Amis de la Gym | 300 € |
| Association sportive et Culturelle des Ecoles | 500 € |
| Comité local FNACA | 100 € |
| Union Sportive Versillacoise | 1 450 € |
| Versillat Loisirs et Culture | 550 € |
| L'Armandalys - <i>Pour : 12 et 1 : Mme Mylène MONNAIS ne prend pas part au vote.</i> | 300 € |
| Versill'Art | 250 € |
| Coopérative scolaire école maternelle | 420 € |
| Coopérative scolaire école élémentaire | 480 € |
| Union des DDEN Creuse | 50 € |
| Fédération des Accidentés du travail et handicapés section La Souterraine | 50 € |
| Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance Comité de la Souterraine | 150 € |

OBJET : REGLEMENT FACTURE EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

M. Le Maire propose de passer la facture de l'achat d'un groupe électrogène en section d'investissement.

Il donne connaissance de ladite facture au Conseil municipal :

Facture RICARD et Fils : 399,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, de régler la facture présentée d'un montant de 399,00 € T.T.C. en section d'investissement à l'article 2158.

OBJET : TARIF RESTAURANT SCOLAIRE

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

M. le Maire explique que le prix d'achat du repas au FJT a augmenté. Il propose de réévaluer, à partir du 1^{er} octobre, les tarifs comme suit :

Repas maternelle : 3,25€

Repas élémentaire : 3,45€

Repas adulte : 5,80€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les nouveaux tarifs du restaurant scolaire.

OBJET : DM N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la décision modificative N°1 sur le Budget Assainissement suite aux observations formulées par la Préfecture en date du 08 juillet 2020.

Monsieur le Maire précise que suite à la rencontre avec le Trésorier de la Souterraine en date du 27 juillet 2020, la décision modificative se présente ainsi :

Augmentation des crédits

042-023 virements à la section d'investissement : 5 500,00 €

74 subventions communales : 5 500,00 €

2315 : installations techniques et matériels : 5 500,00 €

040-021 : virement de la section de fonctionnement : 5 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte la décision modificative N°1 du budget assainissement.

OBJET : INVESTISSEMENT 2020

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

M. Le Maire présente au conseil municipal une facture de 1576,11€ afin de remettre aux normes les extincteurs.

M. Yann Planté signale qu'il y a une possibilité de négocier le prix avec l'assurance de la mairie (AXA).

M. Le Maire propose que nous prenions contact avec eux.

OBJET : PROJET EOLIEN

M. le Maire informe le conseil municipal que 2 projets éoliens sont en cours sur la commune. Il présente au conseil municipal un autre projet comportant éventuellement une éolienne sur le secteur du lieu-dit les sauvages, les autres éoliennes de ce projet se trouvant sur la commune de Bazelat.

Il explique que la mairie est sollicitée par de nombreuses propositions de projets éoliens. Le conseil municipal ne s'oppose pas à de nouveaux projets éoliens.

Mme Brognara propose une perspective territoriale du sujet au niveau de la communauté de commune, afin de faire un état des lieux des projets en cours au regard de la consommation de la population.

OBJET : PRIME COVID

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 01.

M. le Maire propose de récompenser les efforts effectués par le personnel communal durant la période de confinement afin d'assurer la continuité du service public.

Pour le personnel administratif présent un jour sur deux à la mairie : 500€.

Pour l'adjoint technique principal qui est intervenu en cas d'urgence : 250€.

OBJET : CREATION D'UNE COMMISSION ETANG DE BELLEVUE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier des services de la Préfecture concernant le plan d'eau situé sur la parcelle cadastrée D320.

Monsieur le Maire propose la création d'une commission qui aura la charge de gérer le dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de créer une commission pour l'étang de Bellevue :

Mmes Myriam BROGNARA, Marie-Paule GULYAS, Sylvie VERGNAUD et MM Pierre DECOURSIER, Pierre COURET, Dominique JOUANNY, Loïc LARDY, Gilles PENOT, Fabien ROY.

OBJET : ORGANISATION DE LA RENTREE SCOLAIRE

M. Le Maire explique que pour la première semaine de la rentrée, les protocoles étant arrivés très tardivement, l'organisation choisie a été celle de la fin de l'année scolaire précédente afin d'organiser au mieux le planning du personnel communal.

Des parents sont venus se plaindre, parfois de manière virulente, de l'horaire réduit de la garderie.

Les horaires, à partir du 7 septembre ont été modifiés, l'accueil sera désormais possible de 7h30 le matin à 18h30 le soir.

OBJET : VILLA FAMILY

M. Le Maire rappelle que la « villa family » est inoccupée depuis plusieurs années.
Le conseil municipal propose de se procurer les clés et de la visiter afin de proposer un prix d'achat au propriétaire, dans l'objectif d'un accueil familial.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SIASEBRE

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Le Conseil municipal, considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat intercommunal d'aménagement de la Sédelle, Cazine et Brézentine ; désigne :

Délégués titulaires : MM. Loïc LARDY, Xavier DEVAUD

Délégué suppléant : M. Pierre COURET

La présente délibération sera transmise après visa préfectoral à M. le Président du Syndicat intercommunal d'aménagement de la Sédelle, Cazine et Brézentine.

QUESTIONS DIVERSES

- L'urbanisme est traité au CIM (centre d'instruction mutualisé). M. Le Maire explique leurs tarifs.
- Lecture du courrier de Sylvie Renet, enseignante ayant changé d'école en fin d'année scolaire précédente.
- Lotissement des grands champs : 2 logements sont en vente
- ENA (l'environnement est notre avenir : association anti éolien) : lecture du courrier de M. Dubrac
- Lettre du conseil départemental : Boost'commUne.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-trois heures zéro minute.

| | |
|---|---|
| <p>Le Maire,</p>  <p>Pierre DECOURSIER</p> | <p>La Secrétaire de séance,</p>  <p>Myriam BROGNARA</p> |
|---|---|